

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TOURAINNE VAL DE VIENNE**

14 Route de Chinon
37220 PANZOULT

Date de convocation :

18 juillet 2017

Nombre de délégués :

En exercice : 57

Présents : 40

Votants : 48

OBJET : 1 – Approbation

Modification Simplifiée du Plan

**Local d'Urbanisme de la commune
de Sainte Maure de Touraine**

SOUS-PRÉFECTURE DE CHINON

31 JUL. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
(Loi du 2 Mars 1982)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 24 juillet, les membres du Conseil communautaire, légalement convoqués le 18 juillet, se sont réunis, au pôle culturel d'Antogny le Tillac sous la présidence de Monsieur Christian PIMBERT.

Etaient présents :

M. AUBERT Michel, Mme BACHELERY Chantal, M. BASSEREAU Jean-Louis, M. BIGOT Eric, Mme BILLON Yolande, M. BLANCHARD Pascal, Mme BOUCHAUD-VIOLEAU Valérie, Mme BOULLIER Florence, Mme BRABAN Françoise, Mme BRUNET Dominique, M. CAILLETEAU David, M. CHAMPIGNY Michel, M. COUVRAT Jean-François, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, Mme DE PUTTER Murielle, M. DELALEU Max, M. DUBOIS Philippe, Mme DURAND Anne, M. ELIAUME Bernard, M. FILLIN Alain, Mme FOUASSE Gerdina, M. FOUQUIER Marc, M. GABORIAU Serge, M. GÉRARD François, Mme JOUANNEAU Dominique, M. LECOMTE Serge, M. LEMAIRE Hubert, M. L'HERMINE Reynold M. LOIZON Jean-Pierre, M. MIRAULT Michel, M. MOREAU Serge, M. NOVELLI Hervé, Mme PAIN Isabelle, M. PIMBERT Christian, M. PINEAU Christian, M. POUJAUD Daniel, M. SAVOIE Jean, M. SCHLOSSER Jean-Louis, Mme SENNEGON Natalie, M. TALLAND Maurice,

Etaient absents :

Mme DOZON Danielle, M. DUPUY Daniel, M. GASPARD Alain, Mme GAUCHER Claudine, M. MARCHE Bernard, Mme PIRONNET Jocelyne, M. Martial TESTON, M. Bernard THIVEL, Mme VACHEDOR Claire

Pouvoirs :

M. BARILLET Christian à Mme BRUNET Dominique, M. BREANT Michel à Mme BILLON Yolande M. BRISSEAU Daniel à Mme Françoise BRABAN, M. BRUNET Thierry à M. MOREAU Serge, Mme GOUZIL Lucette à M. DANQUIGNY Pierre Marie, Mme JARDIN Frédérique à M. Hervé NOVELLI, Mme JUSZCZAK Martine à M. PIMBERT Christian, Mme LECLERC Claudine à M. DUBOIS Philippe,

M. CAILLETEAU David a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-36 et L153-45,

Vu la délibération en date du 06 Février 2017 portant sur le choix du candidat pour mener la procédure de modification simplifiée du PLU de la commune de Ste Maure de Touraine,

Vu le dossier de projet de modification simplifiée du PLU de Ste Maure de Touraine soumis à l'avis des Personnes Publiques Associées,

Vu la délibération en date du 29 Mai 2017 portant sur les modalités de mise à disposition du public le projet de modification simplifiée,

Vu les avis des Personnes Publiques Associées et Consultées sur le projet de modification simplifiée du PLU,

Vu le registre sans observation du public lors de la mise à disposition du projet,

Après avis favorable du Bureau en date du 10 juillet 2017,

Monsieur le Vice-président en charge de l'aménagement et de l'urbanisme rappelle les différents avis émis des personnes publiques associées et consultées nécessitant des adaptations mineures aux documents de la modification simplifiée du PLU de Sainte Maure de Touraine :

- I. Avis de la Région Centre Val de Loire, sans observations
- II. Avis du Conseil Départemental pour le volet transport, sans observations
- III. Avis du Conseil Départemental – STA SO, sans observation

particulière pour la modification simplifiée du PLU. Remarque sur le projet d'aménagement et de sécurisation du carrefour, situé sur la route départementale 910 en entrée d'agglomération au sud de la commune de Sainte Maure de Touraine, pour desservir la future zone d'habitats située aux « Chauffeaux ». → Cette remarque n'apporte pas de modification du dossier.

- IV. Avis défavorable de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine à l'extraction du secteur 4 de l'OAP des Chauffeaux → Il est proposé au conseil communautaire de rédiger avec plus de précisions les enjeux d'intérêt général de modifier l'OAP des Chauffeaux, en mettant l'accent sur le cadre physique et d'insertion des trois parcelles dans le tissu urbain ; ne permettant pas de densifier ce secteur compte tenu de l'environnement bâti et naturel immédiat. Aussi, il est proposé au conseil communautaire d'ajouter que la suppression de l'OAP induit également une modification mineure de la programmation en logements du secteur.

**Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité**

- **APPROUVE** la modification simplifiée du PLU tel qu'elle est annexée à la délibération,
- **PROCEDE** aux mesures de publicités habituelles :
 - Affichage de la présente délibération pendant un mois au siège de la Communauté de Communes et dans la mairie de Sainte Maure de Touraine,
 - Mention de cet affichage insérée dans un journal diffusé dans le département,
 - Publication au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales,
- **TRANSMET** la délibération au Préfet sous-couvert de la sous-préfecture de Chinon et à ses services,
- **INFORME** que le dossier de modification simplifiée du PLU de Sainte Maure de Touraine approuvé est tenu à la disposition du public au siège de la CCTVV et en mairie de Ste Maure de Touraine ainsi qu'à la Préfecture et à la DDT, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Communauté de Communes
Touraine Val de Vienne
14 Route de Chinon
37220 PANZOULT

Le Président,

Christian PIMBERT



Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture

le : 31/07/17

Publié

le : 31/07/17